

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Mardi 6 octobre 2015

**OBJET :**

**Versement de la subvention 2014 à l'association du pôle allongement de la vie Charles Foix**

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération N° 2014-06-24- 108 du 24 juin 2014, le conseil communautaire décidait du transfert des financements communaux des partenaires économiques dans le cadre du transfert de compétences économique à la CASA.

Parmi l'ensemble de ces transferts étaient concernés le transfert et le versement de la subvention à l'association du pôle Charles Foix ;

Cependant cette subvention n'a pas matériellement pu être versée avant la fin de l'année 2014.

Il est donc nécessaire que le conseil communautaire délibère de nouveau.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé des motifs,

Vu sa délibération N° 2014-06-24- 108 du 24 juin 2014 approuvant le versement d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'association du pôle allongement de la vie dans le cadre de la convention partenariale entre l'association et les partenaires financeurs

Vu la convention partenariale 2012-2014 entre Le département du Val de Marne, L'Université Pierre et Marie Curie, L'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, la ville de Vitry-sur-Seine, la ville de Vitry-sur-Seine et l'association du pôle Allongement de la vie en date du 20 mars 2012

Considérant qu'il convient d'effectuer en 2015 le versement de cette subvention 2014

#### APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DÉCIDE :

**Article 1** : décide du versement d'une subvention au titre de l'exercice 2014 de 30 000 € par la CASA à l'association du pôle allongement de la vie Charles Foix

**Article 2** : dit que cette subvention est inscrite au budget communautaire

Fait et délibéré à Ivry-sur-Seine le 6 octobre 2015.

Michel Leprêtre  
Président de la Communauté  
d'agglomération Seine-Amont

